TE

PARO

De M. le
Et du D

BO

(SE

J. (

ŒUVRE

DE LA

TEMPERANCE

DE LA

PAROISSE ST. JACQUES DE MONTREAL

DISCOURS :

De M. le Recorder B. A. T. de Montigny
Et du Docteur Dagenais,

SUR L'USAGE IMMODÉRÉ DES

BOISSONS ENIVRANTES.

25 Janvier 1881.

(SE VEND AU PROFIT DE L'ŒUVRE.)

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS,
31 & 33, Rue Cotté, Montréal.

TE

PAR

De M. le
Et du D

B

(S

J.

ŒUVRE

DE LA

TEMPERANCE

DE LA

PAROISSE ST. JACQUES DE MONTREAL

DISCOURS :

De M. le Recorder B. A. T. de Montigny
Et du Docteur Dagenais,

SUR L'USAGE IMMODÉRÉ DES

BOISSONS ENIVRANTES.

25 Janvier 1881.

(SE VEND AU PROFIT DE L'ŒUVRE.)

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS,
31 & 33, Rue Cotté, Montréal.

Imprimatur :

Montréal, 15 Février 1881,

N. Z. LORRAIN, P. V. G.

P. V. G.

A. M. D. G.

AVANT-PROPOS.

Le 25 Janvier 1881, une grande foule se pressait dans la salle des Ecoles St. Jacques, coin des rues Ste. Catherine et St. Denis. C'étaient " les officiers de la croix" et les membres de la Tempérance, avec leurs amis, qui se rendaient là pour entendre deux habiles orateurs leur parler sur l'œuvre si importante de la tempérance.

Bien que cette soirée musicale et littéraire n'eut point été annoncée par la voix des journaux, la vaste enceinte ne put contenir tous ceux qui désiraient y assister.

M. le Recorder de Montigny et M. le Docteur Dagenais ont vivement intéressé leur auditoire. Leurs discours sur l'usage immodéré des boissons alcooliques nous ont tellement frappés, que nous avons pensé être utiles au public en les livrant à l'impression. Les personnes qui les ont entendus, les liront avec un nouveau plaisir, et ceux

qui n'ont pu avoir cet avantage, seront heureux d'en prendre connaissance. Il y a dans ces discours des détails si précieux, des appréciations si justes, des faits si importants, des conséquences si graves, des réflexions si pratiques qu'on ne devrait jamais les oublier. Puissent tous les pères de famille, tous les jeunes gens les méditer et y conformer leur vie !

Puissent tous nos "officiers de la croix" et nos membres de la tempérance, s'en souvenir toujours !

Le pays serait certainement plus prospère, les familles plus aisées, les santés plus florissantes, la religion plus aimée, la vertu plus honorée si l'usage des liqueurs enivrantes était moins commun.

Nous nous estimerions bien récompensés de notre travail, et ce serait une digne reconnaissance payée à nos deux habiles conférenciers, si la lecture de ces discours décidait quelques-uns de nos compatriotes à s'enrôler sous la brillante bannière de la Tempérance.

LECTURE

SUR LA

TEMPERANCE.

PAR

M. B. A. T. DE MONTIGNY.

Honni soit qui mal y pense. Oui, honni soit celui qui pense que la mission d'un Recorder de la Cité de Montréal est uniquement d'entendre chaque matin proférer des accusations contre les vagabonds, les batailleurs, les contrevenants aux règlements du conseil de ville, de condamner ou d'absoudre, selon que les circonstances sont aggravantes ou atténuantes, ceux qui sont traduits à la boîte traditionnelle, pour recevoir la sentence plus traditionnelle encore de " une

piastre ou huit jours ; one dollar or eight days." Non, le rôle d'un juge grand ou petit ne se limite pas à condamner ou à absoudre : l'expérience qu'il acquiert, par les différentes scènes qui se déroulent devant lui, lui font un devoir de travailler à l'amélioration de la société au milieu de laquelle il vit, c'est-à-dire de ses semblables, d'étudier les causes du désordre qui nuit au bon fonctionnement du corps social et de chercher à découvrir le moyen propre à les y éloigner, d'appliquer enfin le remède qui peut le guérir quelquefois, le préserver souvent.

Plus on côtoie de près les misères de cette pauvre humanité déchue, plus on s'aperçoit qu'on y appartient, et que rien ne ressemble plus à un homme qu'un autre homme. Qu'ils habitent un palais ou une mansarde, qu'ils soient revêtus de soierie ou à demi couverts de haillons, il faut confesser que les fils d'Adam sont partout soumis aux mêmes lois morales, en butte aux mêmes passions, pétris de la même boue, et cette

preuve constamment répétée nous fait un besoin de soulager ceux qui succombent, ceux surtout que l'on sait entrainés vers le mal par des circonstances qui feraient de nous peut-être de grands misérables aussi. Alors le cœur se ferme au souffle de l'orgueil, s'ouvre aux inspirations de la Charité, qui soigne avec plus de pitié encore les maladies de l'âme que celles du corps. Alors, mais alors seulement, on comprend comment ces admirables anges que Dieu a jetés sur la terre pour consoler l'humanité, s'éprennent de ces pauvres abandonnés, s'approchent de leur misère, écoutent leur plainte, pansent leurs ulcères et essuient leurs larmes. Laissez-moi vous le dire, car j'en ressens le besoin, j'aime ces gens qui tous les matins comparaissent devant moi, l'un ramassé sur la route à moitié gelé, l'autre pris en désordre dans une auberge ; quelques-uns arrachés d'infectes repaires où l'on ne sait plus aimer ; et beaucoup recueillis sur la voie du vice qu'ils commencent à pratiquer. J'ai pitié de ces êtres abandonnés, dont l'existence a

été brisée par des hommes sans cœur, qui les ont jetées sur le chemin, en riant, laissant à d'autres le soin de les ramasser en pleurant. Et tous les matins, lorsque je me rends à mon poste, c'est avec émotion que j'entreprends ma tâche, car je sais qu'il y a toujours quelques plaies à guérir, quelques natures à redresser, quelques âmes à encourager.

C'est pour ces misérables qui n'ont plus d'amis parmi ceux qui les ont perdus, ou qui ce sont perdus avec eux, que je viens ici ce soir, messieurs, non pas pour implorer votre pitié, car, je le sais, vous m'auriez devancé. Et quel est donc votre but ? N'est-ce pas pour tirer des mauvaises habitudes tant de jeunes gens qui se dissipent, tant de maris qui oublient leurs devoirs ; n'est-ce pas pour sécher les pleurs de tant d'épouses, que vous vous êtes formés en société de Tempérance ?

J'y suis venu pour continuer ce que je crois être une mission, pour aider à remplir la vôtre et pour m'encourager au milieu de vous, à la vue de votre empressement et de

votre zèle, dans l'accomplissement du bien.

Tous ensemble pour exercer l'œuvre de charité qui nous réunit, il faut combattre les vices qui accablent nos frères. Or le plus grand, le plus répandu et le plus funeste, je le proclame, c'est l'ivrognerie.

L'ivrognerie vous diront les grammairiens, c'est l'état habituel d'ivresse dans lequel se plongent les individus adonnés aux boissons fermentées. J'entends les médecins qui vont vous dire que l'ivresse, c'est l'ensemble des phénomènes déterminés par l'abus de boissons alcooliques et fermentées.

L'ivrognerie, vous diront les théologiens, c'est un péché et un péché capital.

Moi je vous dirai l'ivresse c'est une mégère qui se plonge dans l'onde blanche, rose ou vermeille et y invite sa victime avec des accents qui suintent la gaité, la joie et les plaisirs. Le buveur approche de sa bouche ses lèvres avides de bonheur. Elle lui promet l'oubli des maux qu'elle entoure de ris et de chants ; elle lui laisse espérer les raffinements de la joie. Alors le sentiment

du bien-être s'exalte et les facultés intellectuelles, comme les forces physiques, semblent ressentir de ce contact une bienfaisante influence; elle ne néglige rien pour lui faire croire qu'il est heureux; ses pensées semblent couler avec plus de facilité; elle lui fait croire qu'il est plus sociable, plus aimable, plus spirituel.

Mais est-ce là son but? Non, non, fille du Démon et son plus fréquent support, elle profite du moment où le buveur est dans une disposition qu'il souhaite pour lui faire perdre la délicatesse des sens et surexciter son imagination. Et quand ses idées n'ont plus d'ensemble, les passions acquièrent une force insurmontable contre laquelle la raison ne peut rien.

C'est alors que cette furie invite sa victime aux ébats les plus dégoûtants. Comme pour se moquer de l'humanité elle promène l'ivrogne à travers les rues les plus populeuses qu'il arpente en chancelant; il tombe dans la boue qu'il trouve moins sale que lui et qu'il conserve; il veut rire quelquefois, et

il se fâche contre ceux qui rient en leur lançant des jurons et des blasphèmes, qu'il invente avec une fertilité diabolique ; il se croit fort, il provoque ; il se croit affectueux, il veut caresser ceux qui le fuient ; il se croit riche, il vide sa bourse au bénéfice de ceux qui s'en moquent ; il se croit homme d'affaire, il contracte follement. Et quand il a été le jouet des passants, il retourne à son logis, quand il le peut, pour se venger souvent sur sa femme et ses enfants de l'humiliation où il se trouve ; quelquefois il se réveille dans un poste de police, meurtri, ensanglanté, tremblant. Heureux encore quand, dans sa course, il n'a pas commis quelques rapines ou plongé un poignard meurtrier dans le cœur de quelqu'un contre qui il entretenait de la haine.

Est-ce donc là cet homme que Dieu créa à son image ? Est-ce pour lui qu'a été écrit " le grand livre de l'Univers, que les globes répandus dans l'espace roulent avec majesté, que le soleil éclaire la terre, que la chaleur, la pluie, les rosées font germer les

semences et couvrent les campagnes de moissons et de fruits, que la terre nourrit de nombreux animaux, que le cheval et le bœuf sont doués de force capable de porter les plus lourds fardeaux, que la brebis est accablée du poids de sa toison et que la vache et la chèvre sont incommodées de l'abondance de leur lait; que la terre renferme dans son sein des pierres propres à bâtir et des métaux propres à fabriquer toutes sortes d'ouvrages?

" Est-ce bien pour lui que le monde existe comme un palais magnifique, qu'il est orné de tout ce qui peut en rendre l'habitation agréable et commode? Suspendus à la voûte du ciel comme autant de lustre, des milliers d'astres l'éclairent jour et nuit. La terre entière est couverte d'un riche tapis vert émaillé de fleurs de toute espèce, l'air est embaumé des plus agréables parfums; les arbres sont chargés de fruits, les ruisseaux murmurent, les poissons se jouent dans les eaux; les oiseaux, comme autant de musiciens, font retentir les campagnes des plus agréa-

bles concerts; les animaux attendent dans un respectueux silence les ordres du maître." (Mgr. Gaume.)

Ah! quelle dérision! Les théologiens ont bien raison de qualifier l'ivrognerie de péché et de péché capital. Et, en effet, c'est un crime contre Dieu, contre soi-même et contre la société.

Contre Dieu, puisque l'ivrogne abuse d'une liqueur qu'il lui a donnée comme remède, puisqu'il déguise son image, et que lui, fait pour se tenir droit et élevé, rampe dans la fange; il efface de son front le caractère de sa dignité et le feu divin qui anime les traits de son visage; ses yeux faits pour regarder le ciel d'où il vient et pour lequel il est fait, il les tourne vers la boue où il se vautre; il fait servir sa bouche, siège de l'aimable sourire, organe de la parole, aux saillies les plus abjectes, aux blasphèmes les plus repoussants; et sa raison, qui le distingue de la brute, il l'a noyée; il n'est plus qu'un animal, et le plus sot de tous, sinon le plus dangereux.

Dites-moi si cet état n'est pas une des plus grandes insultes faites à Dieu.

CONTRE SOI-MÊME. Voyez le malheureux qui se livre à l'ivrognerie ! Il est épuisé, meurtri, malade, honteux, ses yeux sont hagards, son visage boursoufflé, ses nerfs sont tremblants ; il n'a plus de sentiment, ni pour sa personne qu'il laisse malpropre, ni pour sa famille qu'il laisse souffrir. Il se jette au crime, il y conduit ses enfants, le délire s'en empare, ses fonctions cérébrales et nerveuses sont troublées, il ne dort plus, il est sujet aux hallucinations, il devient quelquefois semblables aux bêtes féroces, il en a la force, les agitations, l'aspect et la cruauté. Il faut l'enchaîner pour se mettre à l'abri de ses fureurs et le défendre contre ses propres attentats. Il se difforme au physique et au moral, il devient fou ; il se laisse mourir ou se tue, jetant sur le pavé une veuve et des orphelins.

Quel compte à rendre, mon Dieu ? Et vous pourriez croire, messieurs, que ce tableau est surchargé ! Presque tous les jours

les portes des cellules de la police se ferment sur des individus soumis à des ivresses convulsives et qui ressemblent à des possédés.

CONTRE LA SOCIÉTÉ. Les lois de tous les pays civilisés regardent l'ivresse comme une offense. François I, par une ordonnance du 1er août 1536, soumettait ce crime à des peines inflictives. En Angleterre, ce délit tombe sous l'empire du droit commun. En Canada, il est puni par six mois de prison aux travaux forcés et cinquante piastres d'amende— sinon six autres mois d'emprisonnement. Dans la principauté allemande de Walteck on en a fait un empêchement au mariage.

Et pourquoi donc est-ce une offense contre la societé ? Parce que surtout elle est privée, par l'ivresse, du travail que tout homme lui doit ; or, avez-vous jamais réfléchi à la valeur d'une journée d'homme ? Si l'on vous disait qu'elle équivaut au labeur de milliers de bras et de milliers d'intelligences. Et la preuve, c'est que chacun pour son travail

jouit du travail de milliers d'industriels.—En effet, si l'on examine le nombre d'ouvriers qu'il a fallu pour mettre à notre disposition le moindre des objets qui sont à notre usage depuis l'extraction ou la culture de la matière première jusqu'à sa préparation définitive, nous conviendrions que nous recevons de la société un bénéfice immense, et que pourtant chacun de nous paie par son travail ; mais encore est-il qu'il faut qu'il donne ce travail. En négligeant ou refusant de le lui donner, on commet donc une immense injustice.

Et tandis que le pays a besoin de tant de bras pour développer ses richesses, tandis que l'agriculture est délaissée et que l'industrie languit faute de ressources et d'intelligences ; tandis que la colonisation ouvre à notre énergie un champ immense, l'ivrogne ne travaille pas, il consomme, au détriment de sa santé, à la perte de son âme, au scandale de tous. Il encourage le vice, il alimente les auberges et entretient ces vendeurs de poisons qui, pour

la plupart, font ce trafic en haine du travail et refusent le service de leurs bras à la patrie. Il y a pour Montréal, d'après un état que m'a fourni M. P. Lamontagne, Assistant-Inspecteur des licences, 388 maisons licenciées, pour la vente en détail des liqueurs spiritueuses, à part 414 magasins ayant permis de vendre au-dessus d'une chopine, mesure impériale. Sur ce nombre les trois quarts spéculent sur la moralité publique.

En 1873, un comité de la Chambre des Communes, chargé de s'enquérir des effets de l'intempérance, constata que les 4/5 des crimes commis en la Province d'Ontario et de Québec peuvent être attribués directement ou indirectement au commerce et à l'usage des boissons enivrantes.

Mon prédécesseur, le regretté M. Sexton, disait, dans un rapport qui lui était demandé à cette fin, que la proportion des causes qui, directement et manifestement devaient leur origine à l'intempérance, était de neuf dixième.

Le comité dont j'ai parlé a établi, par

des statistiques recueillies avec soin, que la boisson tue tous les ans des centaines de citoyens pleins d'avenir, en même temps qu'elle plonge des milliers d'autres dans la misère et le dénuement. "La patrie, dit le rapport, voit le commerce de boisson transformer ses fils intelligents et industrieux, qui devaient être sa gloire et sa force, en ivrognes débiles qui sont pour elle un fardeau et une honte, gaspillant des milliers pour consommer un breuvage dont l'usage, loin de fortifier, amène, au contraire, la maladie et la folie, le suicide et le meurtre. C'est ainsi que vont se perdant dans un abus nuisible des capitaux qui devraient servir à développer les ressources nationales, à établir des manufactures et à étendre le champ de notre commerce. En un mot, ce mal est un chancre dans notre corps politique, et, s'il n'est suffisamment extirpé, il finira par flétrir et rendre vaines les brillantes espérances d'avenir de notre pays."

Un des ministres du Conseil Privé s'écriait en Chambre ; " Nous travaillons énergique-

ment à établir nos institutions ; nous dépensons annuellement des sommes considérables pour encourager l'immigration, pour élargir nos canaux, pour construire des chemins de fer et pour développer l'éducation. Si, malgré tout cela, nous négligeons l'élément moral sans lequel une nation ne peut prospérer, toutes nos dépenses et tous nos efforts seront vains."

Un Comité spécial du Sénat, formé dans le même but que celui de la Chambre des Communes, constatait, en 1874, que, pendant l'année expirée le 30 Juin 1873, la quantité des liqueurs enivrantes importées en Canada, pour y être consommée, a été de DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE GALLONS, et la quantité fabriquée en sus a été de SEIZE MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE, SIX CENT VINGT-CINQ GALLONS.

Ces comités en sont venus à la conclusion qu'il se consomme annuellement en Canada pour $50,000,000 de boissons enivrantes.

Aux Etats-Unis, au temps où les sociétés de tempérance ont été établies, en 1828,

on a calculé que la consommation annuelle de l'eau de vie s'élevait à DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE litres, pour une population de douze millions ; que le chiffre annuel des victimes de l'ivrognerie y était, terme moyen, de 400,000 des deux sexes. (Encyclopédie du 19e siècle).

Il résulte d'une circulaire que la grande société de tempérance de Londres adressait, il y a vingt ans, à ses associations sœurs d'Angleterre, que le nombre des ivrognes, dans le Royaume-Uni, n'est pas moindre de 600,000, dont 5,000 meurent chaque année, en moyenne 157 par jour, de l'abus des liqueurs alcooliques.

Dernièrement, le *New-York Medical Gazette* disait, que le whiskey a imposé, en dix années, aux Etats-Unis, une dépense directe de SIX CENT MILLIONS DE DOLLARS, qu'il a causé une dépense indirecte de PAREILLE SOMME, qu'il a détruit CINQ CENT MILLE existences, qu'il a fourni CENT MILLE orphelins aux asiles ; qu'il a fait mettre en prison et dans les WORK-HOUSES TROIS CENT CINQUANTE

MILLE individus, qu'il a causé, par incendie ou violence, la perte d'au moins DIX MILLIONS de dollars et qu'il a fait DEUX CENT MILLE VEUVES ET UN MILLION D'ORPHELINS.

Voici maintenant, Messieurs, des chiffres qui vont vous effrayer et que je garantis authentiques pour les avoir pris moi-même dans les états du chef de police.

Il y a eu à Montréal

En 1877............	6572	arrestations.
En 1878..........	6876	"
En 1879..........	6309	"
En 1880..........	6310	"
Total en 4 ans	26,067	

Or les trois quarts au moins ayant été causées par l'abus des boissons enivrantes, vous aurez en quatre ans le produit énorme pour la Cité de Montréal de dix neuf mille cinq cent quarante-sept arrestations dues à cet abus.

Mais ce n'est pas tout, la police de Montréal, en sus des arrestations a receuilli, dans

ses différents postes, et qui demandaient protection

En 1877	....	12838	personnes.
En 1878	....	8426	"
En 1879	....	9655	"
En 1880	....	5486	"

Total en 4 ans. 36,405.

D'après les informations que m'ont donné le chef de police et les plus anciens sergents du corps, les trois quarts de ceux qui demandent ainsi protection sont amenés à cette démarche, soit directement soit indirectement, par l'abus des liqueurs enivrantes.

Or les $\frac{3}{4}$ de 36,405 étant de 27,303, il en résulte que le nombre des victimes en quatre ans, constaté par les statistiques de la police, de la boisson enivrante à Montréal, est de QUARANTE SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS.

C'est donc, répétons-le, une plaie profonde et un crime contre la société.

Et, remarquez-le, j'ai passé sous silence

les habitués des bas côtés de groceries, des chambres secrètes, des *salons*, des clubs élégants, où, pendant des nuits entières souvent, on se tient à une table de jeu, fréquemment arrosée de libations, et où souvent on perd la tête, en même temps que son argent; sa santé, en même temps que sa vertu. Le résultat de ces absences et de ces orgies, je l'ai passé sous silence : ce sont les désordres domestiques, les chicanes de ménage, le refroidissement des familles, les pleurs des épouses et les plaintes des enfants. Ah ! s'il nous était donné de pénétrer les secrets du foyer pour y calculer l'énormité du mal que cause l'abus des boissons !

Mais non, ces tristes secrets sont renfermés, et heureusement, dans le cœur des mères, ou déposés à la grille du confessional, ou confiés à l'oreille de la Sœur de Charité.

Suivez cette dernière si vous en avez le courage, dans les carrefours de la ville et entrez dans ce misérable réduit où elle vient de pénétrer ; là, sur un grabat, gémit une femme qui se tord dans la douleur, des

enfants qui grelottent autour d'un poële sans feu. Il n'y a pas de pain, parceque le mari est reconnu pour un ivrogne, et, sous prétexte de ne pas encourager le vice, on refuse aux enfants quelques morceaux qu'ils vont demander. Il arrive, il vient quoi faire ? Demander pardon, soigner sa femme, plaindre ses enfants ? Non, il vient chercher les dernières guenilles qu'il trouve au logis pour se procurer quelques sous, afin de boire.

Et ce tableau n'est pas exagéré, toutes les semaines des femmes et des enfants viennent demander à la Cour du Recorder à être protégés contre des brutalités semblables.

Sur environ cent séparations de corps et de biens qui ont été demandées annuellement ces quatre dernières années, en 1877, 1878, 1879, 1880, à la Cour Supérieure du district de Montréal, il y en a quatre vingt quinze qui sont basées sur l'allégation d'ivrognerie.

Et l'on parle d'émigration ! Combien ne prennent-ils pas la route de l'étranger par suite d'avoir perdu la confiance du public, en abusant des spiritueux. Car le public

n'aime pas les ivrognes, il n'aime pas à être servi par un homme qui *fête;* et depuis l'homme de profession jusqu'au simple journalier, tous ceux qui trahissent des habitudes d'ivrognerie, perdent la plus grande partie de leur clientèle, et sont obligés de prendre la route de l'étranger pour y cacher leur honte.

Je laisse à M. le Dr. Dagenais, qui va vous entretenir dans l'instant, à constater, avec les données de la science, comment l'usage des alcools conduit à la mort ou à la folie, les effets qu'il produit même sur les générations futures.

Ah! nos prêtres ont bien raison de tonner sans cesse contre ce vice national! Et c'est pour l'extirper que nos évêques ont écrit de si sympatiques mandements; que de dévoués apôtres ont parcouru les villes et les campagnes; que les ministres protestants ont signalé cette plaie à leurs ouailles et que la presse s'est associée à cette prédication.

Des pétitions ornées d'au-delà de 400,000 signatures, prises dans toutes les classes,

dans toutes les professions, dans toutes les nuances politiques ou religieuses, ont signalé, ces années dernières, au Parlement Fédéral, que l'intempérance était la source du plus grand désordre dans le pays.

Je voudrais avoir le temps de vous lire les pages admirables qui ont été écrites, et les sermons éloquents qui ont été prononcés, dans le but de sauver notre pays et la société de cet ulcère qui décime les populations.

Je voudrais surtout vous parler des punitions terribles auxquelles sont soumis ceux qui se livrent à cet infâme vice : perte de fortune, refus de la considération publique, éloignement des amis, trouble de ménage, influence terrible sur le physique et le moral des enfants, affaiblissement de la santé, le délire, la prison, la folie, la mort.

Mais c'est surtout pour les vices publics que Dieu réserve ces calamités effrayantes, que l'on observe tous les jours, sans cependant s'en rendre compte et qui seraient, sachez-le bien, autrement sensibles si une foule

de bonnes âmes n'étaient constamment en prière, pour détourner les vengeances divines, si nous n'avions ces communautés religieuses, d'où s'exhalent sans cesse ces parfums désinfectants qui éloignent constamment les épidémies dévastatrices.

Je voudrais pouvoir vous peindre, comme les annales de la colonie le font, les malheurs terribles qui sont venus fondre sur ses habitants, après que Mgr. de Laval eut excommunié ceux qui y encourageaient le trafic infâme de l'eau de vie.

Des signes visibles annoncèrent que Dieu était irrité; des météores ignés se firent remarquer dans le ciel, et semblèrent se relier si naturellement avec les convulsions de la terre qui suivirent peu après, qu'on les regarda comme des avertissements du ciel.

Enfin, le lundi gras, raconte l'histoire, 5 février, 1663, alors que bien des gens se préparaient à célébrer le carnaval par les amusements et les excès ordinaires, vers cinq heures du soir, on sentit dans tout le Canada, un frémissement de la terre, suivi d'un

bruit qui ressemblait à celui que feraient des milliers de carosses, lourdement chargés et roulant avec vitesse sur des pavés. Bientôt cent autres bruits se mêlèrent à ces deux premiers ; tantôt l'on entendait le pétillement du feu dans les greniers, tantôt le roulement du tonnerre ou le mugissement des vagues se brisant contre le rivage ; quelquefois on aurait dit une grêle de pierres tombant sur les toits ; le sol se soulevait et s'affaissait d'une manière effrayante ; les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit ; les cloches des églises et les timbres des horloges sonnaient ; les maisons étaient agitées comme des arbres lorsque le vent souffle violemment ; les meubles se renversaient ; les cheminées tombaient, les murs se lézardaient, les glaces du fleuve, épaisses de trois ou quatre pieds, étaient soulevées et brisées comme dans une soudaine débâcle. Les animaux domestiques témoignaient leur crainte par des cris, des beuglements, des hurlements. (Ferland p. 486)

Plusieurs tremblements se succédèrent et

amenèrent des bouleversements à la surface de la terre que l'on constate encore aujourd'hui. Et, à la description que nous en font les historiens, il nous semble que la nature était elle-même enivrée.

"Quand Dieu parle, dit la relation de 1663, il se fait bien entendre, surtout quand il parle par la voix des tonnerres et des tremblements de terre, qui n'ont pas moins ébranlé les cœurs endurcis que nos plus gros rochers, et ont fait de plus grands remuements dans les consciences que dans nos forêts et sur nos montagnes."

Nous n'avons plus, Messieurs, de bouleversements aussi significatifs; mais nous avons nos bouleversements sociaux qui sont bien aussi effrayants que d'autres pour l'observateur, et si nous voulions prêter l'oreille et interroger les bruits discordants qui se font entendre dans les couches diverses de la société, nous constaterions un désordre non moins pénible : les fortunes qui s'écroulent, les sommités sociales qui s'effondrent, la route de l'immigration qui s'encombre, les

prisons qui regorgent, les asiles qui se referment sur des infortunés, les hôpitaux qui s'ouvrent à la douleur, les tribunaux qui enrégistrent le malaise populaire ; et, nous pouvons bien le dire, si les prédicateurs remplacent les cloches des cathédrales qui sonnaient lors du tremblement de 1663, le battement des cœurs des épouses malheureuses qui se désolent dans l'intérieur de la famille, remplace bien aussi l'agitation des timbres dont parle la relation.

REMÈDE AU MAL. — J'aurais peut-être dû laisser à mon savant ami, le Dr. Dagenais, le soin de traiter ce point et de nous faire connaître quels sont les moyens préventifs et curatifs de cette maladie la plus intéressante, je n'en doute pas, dans la pratique d'un médecin ; mais comme c'est la seule chance que j'aie de faire l'Esculape, j'espère qu'il me pardonnera ma hardiesse, libre à lui de faire le juge quand il croira la chose utile.

Cela dit, affirmons que si le mal est si grand il faut un grand remède. Est-ce

un traitement violent, est-ce un traitement lent qu'il faut appliquer ? Est-ce un remède allopatique ou homéœpathique qu'il faut administrer ? La méthode que l'on doit suivre est-elle empirique ou scientifique ? Je n'en sais rien ; je laisse à raisonner sur cette théorie quand il s'agira de traiter les individus, mais ici il s'agit de traiter un malaise social et j'adopterai volontiers le système sympathique, c'est celui de la charité indiqué par le divin Médecin, comme propre à guérir tous les maux. En effet il faut aimer pour travailler efficacement à la guérison d'une plaie aussi invétérée ; il faut avoir cette charité qui est prête à tout faire, à tout entreprendre pour le soulagement et le salut de ses semblables, il faut avoir cette charité qui attend, qui prie, qui exhorte avec feu, qui conjure avec larmes, qui menace miséricordieusement, qui punit même et qui, quand le fouet ne suffit pas, ne craint pas de saisir le glaive ; il faut enfin avoir cette charité qui invente tous les moyens, qui revêt toutes les formes et qui pénètre partout où il y a

des souffrances à guérir, des peines à consoler.

La création et le maintien des sociétés de tempérance sont un moyen très puissant de combattre le mal et qui a été reconnu tel en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse et aux Etats-Unis.

Aussi en Angleterre, la société de tempérance fondée à Londres en 1831, a tellement progressé que cinquante comités auxiliaires s'y étaient adjoints en 1842, et à la même époque, il existait quatre vingt-dix associations dans les différents comtés d'Angleterre.

En Ecosse, cent soixante mille individus étaient, en 1877, inscrits sur les listes de tempérance, et en Irlande il y en avait plus de 5,150,000.

Aux Etats-Unis, où les sociétés de tempérance ne datent que de 1828, on comptait, deux ans après environ, 1,700 de ces associations. L'influence de ces sociétés est constatée d'une manière évidente.

Mais elles ne sont que des corps d'armée qu'il faut équiper, discipliner et mener au

combat, contre l'ennemi qui menace notre pays et nos familles.

Et c'est peut-être faute de cette discipline que des sociétés de tempérance si nombreuses n'ont pas fait tout le bien qu'elles auraient pu opérer.

Et, pour combattre avec succès, il faut s'armer de l'arme par excellence qui est la charité, non pas seulement pour les membres de sa société, mais pour tous les hommes. Et, par ce moyen, chaque membre travaillera à faire sortir l'humanité de ce bourbier dangereux, où tant de pauvres malheureux de toutes les classes se tiennent plongés.

Un des principaux devoirs de tout sociétaire, c'est d'édifier, c'est-à-dire d'attirer des membres à l'association, d'affermir ceux qui en font partie, de suggérer et d'employer les moyens propres à faire triompher la vertu de tempérance.

1o. Or comment attirer les membres à cette association ? C'est en se faisant apprécier par une bonne conduite, par une tenue qui dénote le respect de soi-même. Que

par votre régularité aux affaires, que par votre observance de vos devoirs comme chrétiens, comme époux, comme pères, vous soyiez une continuelle protestation contre ceux qui se livrent à l'ivrognerie et qui négligent ces vertus. Que dans vos familles tout brille par une aimable simplicité, une paix profonde et une naïve gaieté. Qu'on s'aperçoive que tout chez vous est dans l'ordre. Et quand sur la route vous rencontrerez quelque malheureux qui chancelle, approchez-vous de lui, soignez-le, conseillez-le ; s'il le faut, punissez-le, mais surtout jetez dans son cœur l'amour du bien, de l'honneur, faites-lui comprendre sa dignité d'homme. Que de pauvres malheureux qui succombent parcequ'ils n'ont personne pour s'occuper d'eux.

2o. Comment affermir ceux qui font partie des associations ? C'est en les visitant, les aidant, les encourageant dans leur métier, leur industrie, leur commerce ou leur profession. Que ceux qui peuvent le faire instruisent les autres, par des écrits, des lec-

tures ; qu'on s'édifie par les bons exemples, les bonnes paroles, les visites, les réunions amicales ; que chacun contribue à faire connaître et apprécier les bienfaits de la vertu de tempérance et à adoucir les pentes du chemin que l'on parcourt ensemble. Qu'on s'applique à comprendre que la vertu seule ennoblit, et qu'aux yeux même du monde, il n'y a de grand et d'estimable que l'homme vertueux. Qu'on le comprenne bien, c'est que, à n'importe quelle classe que l'on appartienne, on commande toujours le respect de ses semblables par une conduite sans reproche.

3o. Suggérer et employer les moyens propres à faire triompher la vertu de tempérance.

Parmi les moyens à guérir la plaie sociale que nous déplorons, les uns ont suggéré la prohibition totale des alcools, les autres ont voté pour la réglementation de leur trafic. Le premier est un moyen violent et chirurgical ; le second est un moyen lent et médical.

Les opérations sur le corps social demandent aussi beaucoup de précautions, et il faut bien, avant d'adopter les moyens violents, examiner l'état du malade, ces habitudes, et jusqu'où va le mal ; si c'est une maladie constitutionnelle et qui a des germes invétérés dans les couches profondes de l'organisme, ou si elle est locale et superficielle. Dans le premier cas, je ne crois pas les opérations chirurgicales possibles et je penche du côté du traitement régénérateur du système entier.

L'épreuve de la prohibition totale a été tentée dans l'état du Maine, où, depuis plus de vingt ans, une loi prohibe, d'une manière absolue, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes.

Ici, en Canada, la loi Dunkin, passée en 1864, autorisait les conseils municipaux à prohiber par réglement la vente de ces liqueurs.

La loi du Maine ne semble pas avoir eu l'effet qu'on en attendait; et, en 1878, le Parlement Fédéral Canadien, ne trouvant pas la

loi Dunkin assez effective, passa une aute loi qui est l'application à toute la Puissance du Canada, des principes de la loi Dunkin, avec quelques amendements plus rigoureux.

Nous avons dans la Province de Québec nos lois de licences qui tendent à régulariser la vente des liqueurs en ne permettant de vendre qu'en de certains endroits, à de certaines heures. Ces lois de la Province n'ont pas banni les boissons et elles n'en avaient pas la prétention. Elle ne les défendent même pas ; mais elles en punissent les abus.

Ceux qui sont contre le système prohibitif complet ont des arguments très forts et produisent des statistiques très éloquentes pour prouver que le mal est plus grand dans les pays où il a été mis en vigueur, et qu'au lieu d'avoir des maisons licenciées, ouvertes aux inspections et au contrôle de la police, qui peut y faire observer les lois, on a des milliers de repaires où se verse secrètement le poison, à toute heure et en toute quantité.

J'ai examiné assez attentivement les résultats des différents systèmes mis en opération, et je n'oserais me prononcer ici sans appuyer mon opinion de données qui vous ennuieraient.

Tout ce que je puis affirmer, et la lettre en est grosse, c'est que si l'on pouvait parvenir à faire complètement disparaître les alcools, on ne verrait pas d'hommes ou de femmes mourir de soif sur la route, en aussi grand nombre, qu'on en ramasse aujourd'hui qui en ont trop bu.

Mais la difficulté est de savoir si la prohibition complète ferait disparaître la boisson enivrante, ou si elle ne ferait pas plutôt surgir des maisons plus dangereuses que celles qui sont licenciées.

Quoiqu'il en soit, la boisson n'étant pas mauvaise en elle-même, et n'y ayant que les abus qui soient désastreux, essayons au moins à en régulariser l'usage, de manière à éloigner ces abus, si nous ne pouvons faire mieux.

Faisons comme ce grand prélat, Mgr. de

Laval, qui a tant combattu pour faire disparaître les maux qui accablaient alors la colonie, et qui écrivait à Mr. de Mésy, le priant d'apporter la plus grande restriction aux permis ou licences qu'il donnait, et de ne les accorder qu'à des personnes qui n'en abuseraient pas.

Or la loi provinciale telle qu'elle existe maintenant, me parait suffisante à protéger la société sous ce rapport. Car elle laisse entre les mains des citoyens de limiter le nombre des licences, et de ne les accorder qu'à des personnes capables d'observer les règlements.

Et quels sont ces règlements ? Les voici en substance tels que la loi les contient :

Toute personne qui vend ou expose des boissons sans licence, paie une forte amende.

Toute maison licenciée doit maintenir le bon ordre et la paix.

Nul jeu intéressé y est permis.

On ne doit y débiter de liqueur ni aux personnes ivres, ni aux mineurs au-dessous de 16 ans ; ni aux soldats, matelots, appren-

tis ou serviteurs après huit heures du soir. On ne doit vendre des liqueurs, ni ouvrir les maisons licenciées depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin, ni pendant la journée du dimanche.

Toute personne, intéressée à une autre adonnée à la boisson, peut donner avis, par écrit, à toute personne licenciée de ne pas lui en livrer.

Les licenciés sont responsables de tout suicide, mort subite, assaut, etc., qui arrivent par l'ivresse causée chez eux.

Outre une punition très sévère pour chaque contravention, ils sont responsables pour les dommages et perdent leur licence.

Tous deniers payés pour boisson livrée en contravention à la loi peut être répétés de l'aubergiste, par la femme, le tuteur, le curateur, etc.

L'aubergiste n'a pas de recours en loi pour boissons vendues à crédit.

Tout Constable et toute personne, autorisée par un Magistrat, un juge de paix, un inspecteur des licences, le juge des Sessions,

le Magistrat de Police ou le Recorder, peuvent entrer dans une maison de fréquentation publique non licenciée, où il y a lieu de soupçonner que des liqueurs ennivrantes sontexposées en vente, et à en faire la recherche ; et s'ils en découvrent ils les enlèvent et les mettent sous la garde de l'inspecteur des licences.

Et toutes ces défenses sont sous des peines très sévères.

Vous le voyez, les lois sont suffisantes à faire cesser les abus.

La multiplicité des salons est vraiment un désordre en ce qu'ils sont une invitation à chaque pas à ceux qui succombent facilement à l'occasion, puis cette concurrence énorme qui s'établit entre les débitants a pour effet de faire falsifier les boissons qu'on est obligé de donner à meilleur marché, d'inviter même les chalands, de tolérer les exigences des buveurs pour les garder à consommer, et appaiser leurs menaces de dénonciation.

Il faut donc que vous vous unissiez pour contrôler l'octroi des permis.

Vous n'ignorez pas que la dernière loi concernant les licences pourvoit à ce que dans les cités de Montréal et de Québec, un certificat pour une nouvelle licence ne sera accordé, si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant dans le district de votation du quartier, signifient leur opposition par écrit, à l'octroi de cette licence.

Déjà s'est formé dans la paroisse de Notre-Dame un comité de vigilance pour s'enquérir de la conduite de ceux qui demandent des permis, et des inconvénients d'en accorder à certains endroits, et de faire signer des requêtes contre les demandes qui pourraient porter atteinte à la ligne de conduite que l'on entend suivre. Formez aussi de tels comités et qu'ils agissent de concert avec celui de Notre-Dame, afin que les Magistrats chargés d'octroyer des permis soient éclairés sur le choix à y faire.

Un autre grand désordre résulte de ce que les lois telles qu'elles existent ne sont pas exécutées. Ceux même qui tombent sous le coup d'accusations donnent pour rai-

sons de leur méfait que si leurs voisins observaient la loi ils l'observeraient aussi.

Pourquoi, me direz-vous, n'est-elle pas exécutée ? Par la grande difficulté qu'il y a à se procurer des preuves en dehors des habitués des débits de boissons.

Le public ne doit pas ignorer que les tribunaux doivent condamner suivant la preuve, et il est arrivé plus d'une fois aux Magistrats de libérer des accusés, tout en ayant l'intime conviction qu'ils étaient en contravention aux lois, et ce, parce qu'ils n'en avaient pas une preuve légale. Car pour deux raisons, il faut que cette preuve soit légale : 1o. Parce que il n'y a que contre cette preuve que l'accusé est appelé à se prémunir, et que c'est le meilleur moyen de soustraire le public à l'arbitraire du Juge ; 2o. Parce que les Juges des Cours Supérieures seraient obligés de faire observer ces règles aux tribunaux inférieurs qui ne les observeraient pas.

Mais pourquoi la preuve légale est-elle si difficile à obtenir ? C'est à cause des préju-

gés qui existent contre ceux qui dénoncent les contrevenants. C'est à peine si, avec des *Subpœnas*, on peut forcer les témoins à divulguer ce qui se passe dans des bouges où, pourtant on s'enivre et le jour et la nuit et la semaine et les dimanches; et parvient-on à se procurer des informations, que de suite l'accusé organise une contre-preuve, qui paralyse souvent les témoignages à charge.

Il faudrait avoir des agents de police secrète, temporaires et en grand nombre, parce qu'une fois connus, leur service n'est plus d'aucune utilité.

Je sais qu'il est très difficile de lutter contre le préjugé populaire, et que de dénoncer les méfaits de certains aubergistes pourrait soumettre à des dommages considérables; mais pourquoi les comités de vigilance ne s'organiseraient-ils pas pour recueillir des informations et désigner à la police les abus qui existent ?

Vous pouvez compter sur la discrétion et le zèle du chef de police, que je sais animé du plus grand dévouement à la cause de la

ville et qui plus que tout autre connaît et apprécie les dégats que fait l'abus des boissons dans notre cité. Vous pouvez compter sur l'activité et l'intelligence des officiers et constables de la force, que j'ai eu occasion d'apprécier, et que je sais animés du désir de faire leur devoir, malgré l'ingratitude dont on les paie souvent.

Mais, Messieurs, quelques lois que l'on fasse et quelque vigilance que l'on exerce, il existera toujours un grand nombre de désordres qui ne pourront être prévus par le Législateur et qui échapperont à la connaissance du Magistrat. Il faut bien reconnaître ici, comme ailleurs, que les lois humaines sont insuffisantes à régénérer une population, si la religion ne vient pas prêter son secours en faisant entendre ses éternelles vérités.

Et encore là, Messieurs, vous avez un immense rôle à remplir. Et comme le disait l'an dernier l'hon. Sénateur Trudel, dans une lecture prononcée à la Société de Tempérance de l'Eglise St. Pierre, "si les apôtres de la Tempérance ont fait leur œuvre ; si

nous avons la garantie qu'ils la continueront et qu'ils conserveront le terrain conquis; s'ils ont fait leur devoir, en un mot, cela n'affranchit pas les laïques de l'obligation d'accomplir le leur. Si l'action maternelle de l'Eglise, proclamant la loi morale, a préparé les cœurs et les consciences; si la chaire de vérité a produit la foi et la conviction, il faut que les citoyens, exerçant leur action sur les faits extérieurs, disciplinant le corps et régissant la société civile, donnent une sanction à la loi morale et exécutent les prescriptions de l'Eglise; il faut que la tribune politique et même la voix du simple citoyen, invoquant les principes de l'ordre social et faisant même appel aux intérêts matériels, établissent qu'il y va de l'intérêt de la société civile, que c'est même pour elle une question vitale, que d'assurer le triomphe de la Tempérance."

Et Messieurs, disons-le, comme chrétiens vous avez un apostolat à exercer, cet apostolat laïque qui, aujourd'hui, joue un si grand rôle dans la régénération de notre

vieille mère-patrie ; vous devez aussi prêcher, d'abord par l'exemple, qui est la prédication que St. François d'Assise trouvait la plus éloquente. Sans doute l'usage des liqueurs n'est pas défendu, mais l'abstinence complète, que vous avez promis d'observer, est une perfection de la vertu, et est propre à produire les meilleurs effets et sur vous et sur les autres. On sait qu'il en coûte, en certaines circonstances, de ne pas prendre un verre avec ses amis et de recevoir sans offrir de trinquer avec une vieille connaissance. Mais si l'on comprenait combien vaut un tel sacrifice pour le triomphe d'une vertu on n'hésiterait pas à le faire.

Et si la tentation vous vient de tremper vos lèvres dans ce liquide perfide, pensez, avant de boire, aux nombreuses victimes qu'il fait et qu'à l'heure où vous riez, des milliers de mères, d'épouses et d'enfants maudissent ce breuvage qui vous fait envie.

Ensuite, par la parole, en faisant apprécier cette belle vertu de tempérance, les résultats qu'elle peut obtenir, en faisant

connaître à tous qu'elle est nécessaire au bien-être des familles, aux succès des individus, à la régénération de la patrie ; en faisant connaître à l'homme sa dignité et aux plus humble d'entre nous le rôle qu'il a à remplir.

Et puis, Messieurs et surtout Mesdames, vous avez la prière. Ah ! il faut bien l'avouer, et humblement l'avouer, nous aurons beau nous agiter, nos œuvres seront infructueuses si Dieu ne les regarde d'un œil favorable. Et vous vous tromperiez, si vous vous imaginiez que l'œuvre que vous avez entreprise est une de celle qui soit à la portée des calculs humains. Il faut bien se persuader que c'est une des plus grandes œuvres, puisqu'elle a pour but de combattre l'habitude, dont St. Augustin, dans ses confessions, a si bien fait connaître la force ; puisqu'il s'agit de déraciner un vice qui est contre Dieu, contre soi-même et contre la société. Il faut donc prier, prier privément, prier publiquement. Ah ! qu'il est beau, au jour des calamités publiques, voir des as-

sociations s'unir dans la prière pour deman der secours au ciel.

Il s'agit ni plus ni moins que de sauver notre pays d'un fléau terrible ; il s'agit de préserver nos enfants qui peuvent demain en être atteints.

En travaillant donc à cette œuvre, Dieu et la Patrie vous en seront reconnaissants.

Mais il faut y travailler avec foi, avec énergie, comme il faut le faire quand on veut faire triompher le bien.

Et ne vous appelez-vous pas les "Officiers de la croix" ? Certes, ce nom vous a été conféré par le vénéré fondateur de votre association, parce qu'il connaissait votre zèle et votre vaillance.

Pour moi, qui n'ai toujours été qu'un humble soldat de la croix, permettez-moi de vous remercier de m'avoir procuré l'occasion de vous prouver ma sympathie, et de m'avoir permis d'offrir une petite pièce à l'édification de cette arche, qui est destinée à recueillir tant de naufragés, et à mettre à

l'abri des passions tant de natures fragiles que le courant de l'ivrognerie entraîne loin des sentiers du bonheur.

LECTURE

SUR LA

TEMPERANCE.

PAR LE

DOCTEUR DAGENAIS.

M. le Curé,

Mesdames et Messieurs,

Un célèbre écrivain anglais a dit : On a tort d'accuser de fanatisme ceux qui s'efforcent de répandre les principes de la tempérance ; car les motifs de leur conduite sont basés sur les lois les mieux établies de l'hygiène, sur le bien-être de la société, sur la conservation individuelle, sur les besoins de l'humanité souffrante, sur ce qu'il y a de plus noble dans le patriotisme, de plus généreux

dans la philanthropie, de plus pur et de plus excellent dans le christianisme. " Aussi quand on examine les ravages immenses que fait l'abus des boissons alcooliques dans tout le monde, et dans notre pays en particulier, on comprend qu'il est du devoir de chacun de favoriser et d'aider ceux qui combattent le fléau de l'ivrognerie. C'est pour apporter mon faible concours à cette belle cause, et fournir mon humble contingent dans ce combat contre l'imtempérance, que je me suis rendu aux désirs du Réd. M. Vacher, le zélé directeur de la société de tempérance de la Paroisse St. Jacques, et que je viens vous entretenir ce soir sur les effets désastreux des boissons sur l'organisme humain. En faisant passer rapidement sous vos yeux le tableau des désordres et des maladies provoquées par l'usage immodéré de l'alcool, je m'abstiendrai autant que possible des termes techniques afin de me faire comprendre par tous; et quelqu'effrayant et quelque pénible que vous trouviez ce tableau, je vous prie de croire qu'il n'en est

pas moins véridique et réel. Ce n'est pas ma manière de voir, ni mes idées personnelles que je vais vous exposer sur ce sujet, mais celles des hommes les plus éminents qui ont étudié avec le plus grand soin les effets des boissons alcooliques sur la constitution humaine. Je vous citerai entre'autre le Dr. V. Magnan qui a fait un ouvrage sur l'alcoolisme qui a mérité d'être couronné par l'Académie de Médecine de Paris, et le Dr. Jaccoud, dont les écrits font autorité aujourd'hui en Europe, et l'on peut dire dans le monde entier.

Dernièrement je lisais dans un journal ces paroles qui m'ont vivement frappé: "quand le rum entre dans une maison, il en chasse la paix, le bonheur et la prospérité." L'écrivain aurait pu ajouter avec non moins de vérité: et la santé. L'usage journalier des boissons enivrantes est si peu compatible avec la santé qu'il est presqu'impossible de voir un ivrogne complètement exempt de maladie; et c'est un phénomène de voir un buveur arriver a

une grande vieillesse. Tous les cas de longévité dont nous parle l'histoire et que les journaux nous rapportent ne se sont rencontrés que chez les personnes qui ont fait de la sobriété, la règle de leur vie. Pour nous en convaincre nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous, et nous verrons que tous nos vieillards ont toujours pratiqué la tempérance. Il n'est pas nécessaire d'être médecin pour constater les effets désastreux de l'alcool sur l'économie humaine ; il suffit de savoir observer, car ils se traduisent au dehors d'une manière évidente. Qui de vous n'a pas rencontré de ces malheureux adonnés à la boisson et n'a pas gémi en voyant dans leur physionomie, dans leur allure et leurs manières, les traces des maladies dont ils souffrent dans leur corps et dans leur intelligence. Leur démarche mal assurée, leur teint hâve et chétif, leurs yeux larmoyants, leur regard fuyant, tout annonce chez eux un état de dépérissement et de faiblesse générale. Le désordre dans leurs habits, leur malpropreté, les bouges

sordides qu'ils fréquentent, montrent qu'ils ont perdu tout sentiment de dignité et de respect d'eux-mêmes. Il ne leur reste que juste assez d'intelligence et de volonté pour se procurer de quoi satisfaire leur triste passion. Balzac dépeint en ces termes les ivrognes de Paris : " Quel est, dit-il, le flâneur qui n'a pas observé, aux environs de la grande Halle, à Paris, cette tapisserie humaine que forment, entre deux et cinq heures du matin, les habitués mâles et femelles des distillateurs dont les ignobles boutiques sont bien loin des palais construits à Londres pour les consommateurs qui viennent s'y consommer, mais où les résultats sont les mêmes ? Tapisserie est le mot. Les haillons et les visages sont si bien en harmonie, que vous ne savez où finit le haillon, où commence la chair, où est le bonnet, où se dresse le nez ; la figure est souvent plus sale que le lambeau de linge que vousapercevez en analysant ces monstrueux personnages rabougris, creusés, étiolés, blanchis, bleuis, tordus par l'eau de vie. " Le Dr. Fonssa-

grives qui cite ce passage de Balzac ajoute : " Ce tableau pourrait respirer un sentiment plus élevé de la dignité de l'homme, même quand il est dégradé par les excès, mais il ne pourrait peindre plus dramatiquement la population de ces repaires à eau-de-vie que l'on rencontre à chaque pas, et qui sont autant d'excitations à l'ivrognerie." Et j'ajouterai à mon tour, que cette description de l'ivrogne de Paris est bien celle de l'ivrogne de Montréal, qui lui, ne va pas à la distillerie chercher le poison qui le tue, entre deux et cinq heures du matin, mais qui se rend à l'auberge du coin, entre cinq et six heures pour faire sa provision de whiskey. Changez l'heure et le lieu, et le portrait sera parfait de ressemblance.

Pendant longtemps, les savants ont rangé les boissons spiritueuses dans la classe des aliments respiratoires, à côté de la fécule, des graisses, du sucre. Mais des recherches récentes ont démontré que l'alcool ne pouvait pas servir d'aliment puisqu'il n'était pas decomposé dans l'économie. Lallemand,

Perrin et Duroy ont prouvé de la manière la plus convaincante que cette substance était entraînée dans le torrent circulatoire sans subir de modification, et qu'elle était éliminée de l'organisme telle qu'elle y était entrée. Ces savants ont extrait des proportions notables d'alcool pur dans le sang, dans le cerveau, dans la moëlle épinière, dans le foie et les muscles. Ils ont de plus démontré que l'alcool s'accumule de préférence dans certains organes, notamment dans le foie et le cerveau. L'alcool, pris même à faible dose, fait un séjour assez long dans l'organisme. Ainsi après l'ingestion d'une quantité modérée de boissons spiritueuses, les poumons éliminent de l'alcool pendant huit heures, et les reins pendant quatorze. Sur le cadavre d'un soldat mort trente-deux heures après l'ingestion d'un litre d'eau-de-vie, on put extraire encore de l'alcool *en nature*, du sang du cerveau et du foie.

L'alcool étant ainsi introduit en nature dans tous les tissus de l'économie les irrite

et agit sur eux comme un poison, d'où il résulte que ceux qui prennent de la boisson en excès se trouvent dans un véritable état d'intoxication. Cette intoxication peut être aigue ou passagère, et chronique ou de longue durée, suivant la quantité et la durée de l'ingestion des boissons.

Ce que l'on appelle communément l'ivresse constitue l'enpoisonnement aigu. Elle suit de près l'absorption de l'alcool. Quelques minutes seulement séparent le moment où l'on boit de l'invasion des premiers phénomènes, surtout chez les sujets qui n'ont pas l'habitude des spiritueux. L'état ébrieux comporte plusieurs degrés, qui constituent, en se succédant, la scène complète de l'ivresse.

Au premier degré, l'économie n'est que faiblement ébranlée. Le visage s'injecte rougit, l'œil devient brillant, la circulation s'accélère la chaleur s'accroit, les forces semblent augmenter, et tout l'être ressent une sorte d'excitation générale. L'intelligence partage cette stimulation, les idées se

pressent, les préoccupations s'effacent, la parole et le geste s'animent.

Mais plus tard les choses changent de face. Les facultés ne sont plus simplement excitées ; elles se pervertissent ; un pas de plus encore, elles se dépriment.

Un sentiment de vertige se déclare et s'accroit. L'intelligence n'est plus maîtresse d'elle-même, elle s'obscurcit ou semble se couvrir d'un nuage. Les idées s'entremêlent, se choquent et viennent incohérentes. Aux inspirations d'un esprit stimulé succède un bavardage inepte. La raison enfin achève de se perdre, et fait place à un véritable délire. Le visage trahit ce trouble, profond des facultés ; l'œil devient hébété, hagard, les paupières s'appesantissent et se ferment à demi. A ce moment l'individu n'a plus aucune conscience, il se livre aux actes les plus extravagants, souvent même à des violences où à des crimes dont il ne conservera plus tard aucun souvenir. Il se produit en même temps une défaillance caractéristique de l'équilibre, qui est un des pre-

miers traits de l'ivresse. Assez maître encore de sa raison pour chercher à dissimuler son état, l'homme ivre flageole, titube sur ses membres mal assurées; s'il marche, *il va de travers*. Cette incertitude du mouvement s'accroit bientôt et se généralise. Les mains ne saisissent plus les objets que d'une façon maladroite et saccadée, les mouvements deviennent indécis; la langue s'embarrasse et l'articulation des mots se trouble. Puis la station devient impossible, et après plusieurs chutes l'ivrogne finit par rester à terre sans pouvoir se relever, dans un état de prostation absolue. De même la sensibilité générale et spéciale se pervertit, se déprime et s'éteint. Ce sont d'abord des tintements des bourdonnements d'oreilles, des troubles de l'œil, qui ne distingue plus les objets qu'à travers un brouillard, qui n'apprécie plus leur distance réciproqne, qui les voit double; plus rarement, il se produit des illusions de l'odorat et du goût. La sensibilité générale surtout est atteinte. Elle diminue d'abord d'une façon notable pour s'abolir à un degré plus élevé.

A cette période de l'ivresse, la rougeur de la face, les battements des artères du cou, le gonflement des veines, la contraction des pupilles, la somnolence, puis le sommeil profond qui lui succède, indiquent manifestement la congestion qui se fait vers le cerveau.

D'abord accélérée, la respiration se ralentit, devient profonde, ronflante et embarrassée. La peau se couvre de sueur. Parfois encore des vomissements plus ou moins abondants se manifestent, phénomènes heureux en ce qu'il débarrasse le malade d'une partie de l'alcool ingéré.

Enfin le dernier degré de l'ivresse est constitué par une sorte d'apoplexie d'où rien ne peut tirer le malade. L'intelligence le mouvement, la sensibilité sont à la fois suspendues; la pupille se dilate, la température s'abaisse, l'œil devient vitreux. L'homme ivre n'est plus alors qu'un corps inerte à face pâle ou livide, à pouls misérable, à respiration gênée. Dans cet état on le dit vulgairement *ivre-mort.*

Dans cette dernière phase de l'ivresse, l'intelligence est absolument éteinte, la force musculaire est complètement disparue et la sensibilité est également anéantie. Les opérations les plus douleureuses ont pu être pratiquées dans cet état à l'insu des patients. Un homme trouvé ivre-mort sur la voie publique fut amputé de la cuisse et n'eut aucun sentiment de l'opération, un ivrogne qui avait les deux machoires brisées et les lèvres coupées dans toute leur hauteur ne manifestait aucune souffrance.

L'ivresse se termine le plus souvent par un sommeil profond pendant lequel se manifeste une transpiration abondante. Ce sommeil dure habituellement plusieurs heures dans les cas légers ; il se prolonge parfois, dans les cas graves jusqu'à 16, 24 et même 48 heures. Au réveil, si l'ivresse a été peu intense, le malade est guéri. Si elle a été plus forte, il persiste le lendemain et les jours qui suivent, un certain malaise : douleur de tête, courbature, accélération légère du pouls ; manque d'appétit

avec douleur dans la région de l'estomac, langue chargée, bouche pâteuse, soif ardente, rapports, vomituritions, parfois aussi diarrhée bilieuse, tous symptômes qui paraissent résulter d'une certaine irritation du système digestif. Ce malaise se prolonge parfois un certain temps sous forme d'embarras de l'estomac accompagné ou non de jaunisse. Quelquefois, mais plus rarement, il se développe avec la crise aigue de l'ivresse, des accidents d'un ordre plus grave, tels que des congestions dans différents organes, des inflammations de poumons, de l'estomac, du foie, et du délire qui persiste pendant plusieurs jours. La surrexcitation cérébrale provoquée par l'ivresse, détermine parfois certains troubles intellectuels d'un ordre particulier : hallucinations diverses, idées subites de suicide, tendance à des actes de folie. « L'ivresse dit Brierre de Boismont, peut provoquer tout à coup soit l'idée du suicide, chez un homme qui n'y était nullement enclin, soit la monomanie du vol, etc. X... par exemple, sur la probité duquel aucun soupçon ne peut

être élevé, n'a pas plutôt bu qu'il se met à dérober tout ce qui lui tombe sous la main. " Une femme, citée par Toll, éprouvait dès qu'elle avait bu, un désir irrésistible de mettre le feu à quelque maison; dès que la crise était passée, elle avait horreur d'elle-même; néanmoins, elle n'a commis ainsi pas moins de quatorze incendies. Cette *manie* transitoire, liée à l'intoxication aigue par l'alcool, loin d'être exclusive aux buveurs de profession, s'observe parfois, plus souvent même d'après quelques auteurs à la suite d'excès isolés et non habituels; enfin la *mort* peut être le résultat de l'ivresse. Elle se produit généralement au milieu des symptômes de l'apoplexie avec lividité, embarras de la respiration, etc. Quelquefois elle est *très rapide*; elle peut même être subite. Ces cas promptement mortels ne s'observent guère qu'à la suite de grands excès, notamment d'ingestion excessive d'eau-de-vie. (une chopine, une pinte et audelà). Ils semblent assez souvent favorisés par des circonstances étrangères, impression

soudaine d'un froid rigoureux, émotion vive, colère, querelle. Souvent encore, comme l'indique Tardieu, ils succèdent à des blessures, qui, dans toute autre condition, n'auraient pas déterminé la mort.

Plus rarement cette terminaison fatale est *subite*. Un homme absorbe une grande quantité d'eau-de-vie, de rum ou de whiskey, il pâlit et tombe frappé de mort, comme foudroyé, sans ébaucher même la série habituelle des phénomènes de l'ivresse. Il semble que les fonctions célébrales aient été enrayées d'un seul coup, et que la vie se suspende par un véritable coup de foudre. Les faits de cet ordre s'observent surtout après un excès isolé, chez des sujets qui n'ont pas l'habitude de boire. Comme on vient de le voir, l'empoisonnement aigu par l'alcool se termine rarement par la mort, et ne donne pas bien souvent à des accidents graves, mais il n'en est plus de même de l'intoxication chronique, que l'on nomme en médecine alcoolisme et qui se rencontre fréquemment chez les buveurs de profession.

Chez eux tous les organes deviennent saturés d'alcool, et la présence de cet agent délétère y détermine les troubles les plus sérieux. Un fait qu'il est important de noter, c'est qu'il n'est pas nécessaire qu'un individu s'enivre pour être atteint d'alcoolisme. Bon nombre de personnes, tout en buvant beaucoup, ne s'enivrent pas; ils s'alcoolisent en quelque sorte, sans secousses, d'une façon lente et uniformément progressive. Il est même à remarquer que les phénomènes graves de l'empoisonnement se manifestent plutôt chez les sujets qui boivent journellement, sans arriver à l'ébriété complète, que chez ceux dont les excès, même bien supérieurs et suivis de crises d'ivresse profonde, sont séparés par des intervalles de sobriété.

Un des symptômes les plus habituels et les plus précoces de l'alcoolisme est le *tremblement.* Il n'apparait d'abord que par intervalles, et il est surtout notable le matin au réveil; aussi le malade à son lever éprouve-t-il une certaine difficulté à s'habiller. Ce tremblement matinal se dissipe souvent

après l'ingestion d'une certaine quantité d'alcool. Les mains sont les premières affectées, puis les bras, les jambes, la langue, les lèvres, se prennent tour à tour. Les mouvements de préhension sont alors gênés, indécis ; les jambes vacillent, la parole est entravée, hésitante. Tout cela est d'abord léger et susceptible d'amendement ; mais avec la continuation des excès, ces symptômes s'accroissent et deviennent continus ; le bégaiement surtout, se caractérise, et, à une époque avancée, il peut devenir assez intense pour rendre la parole presqu'inintelligible.

A mesure que le tremblement s'accroit, il se complique en général, d'un autre désordre plus important, *l'affaiblissement musculaire.* La débilité des ivrognes ne se développe généralement qu'avec lenteur et d'une façon progressive. En quelques cas, cependant, elle s'accuse assez rapidement à la suite d'un accès de *delirium tremens* (diable bleu) ou d'une maladie accidentelle. Elle affecte d'abord les *membres supérieurs,* les

doigts deviennent inhabiles, maladroits ; la main serre mal les objets et les laisse échapper. Puis cette faiblesse gagne l'avant bras et le bras ; le malade ne peut alors se servir des membres supérieurs que d'une façon très incomplète ; il en arrive à ne pouvoir plus manger seul. Plus tard, ces phénomènes s'étendent aux membres inférieurs : la station devient difficile, la marche est incertaine, titubante ; puis tout cela va croissant jusqu'à ce que le malade devienne presque complètement paralysé. A ces manifestations habituelles de l'alcoolisme, s'ajoutent, en quelques cas plus rares, des spasmes, des soubresauts dans les membres, des crampes, des convulsions partielles ou générales. Ces accidents peuvent même dégénérer en véritables attaques épileptiques. A une époque assez rapprochée du début, et plus encore à une époque avancée de l'intoxication, les malades se plaignent souvent de maux de tête qui se compliquent très habituellement de *troubles* du *sommeil*. L'insomnie, l'inquiétude nocturne, sont des

phénomènes prédominants et presque caractéristiques de l'alcoolisme. L'ivrogne émérite dort mal ou ne dort pas. Il se retourne en tout sens dans son lit et s'agite sans repos. S'il parvient à fermer les yeux, il fait des rêves pénibles; il est réveillé par des cauchemars, des visions effrayantes; au matin, il se lève épuisé et presqu'incapable de se mouvoir.

Souvent aussi les malades se plaignent de fourmillement dans certaines parties du corps, surtout aux pieds et aux mains; ces fourmillements s'accompagnent fréquemment d'une sensation de chaleur et de froid; et constituent à la longue un des symptômes les plus incommodes. D'abord intermittents, ils deviennent continus, et gagnent les bras, la colonne vertébrale et la région des reins.

La vue participe au désordre général; ce sont des scintillations, des mouches volantes, des lueurs fantastiques, des flammes, qui apparaissent et se dérobent à des intervalles plus ou moins éloignés. Un cocher, affecté d'alcoolisme chronique, arrêtait brusque-

ment ses chevaux ou les dirigeait d'un côté à l'autre de la rue, pour éviter des obstacles qu'il distinguait d'abord très nettement, et dont il ne reconnaissait que plus tard l'existence imaginaire. Cet homme voyait de plus tous les objets multipliés par dix : pour un candélabre, pour une carte, il voyait dix cartes, dix candélabres. Plus tard la vue s'affaiblit tellement que la lecture devient impossible et le malade peut même devenir complètement aveugle.

Les troubles de l'ouïe sont moins fréquents; ils consistent en tintements, bourdonnements, perception de bruits divers. Après avoir duré un certain temps, ces accidents finissent quelquefois par la surdité.

Il en est de même du toucher qui, sujet d'abord à des illusions diverses, finit par s'émousser. Certains malades accusent parfois des sensations bizarres de contact. L'un d'eux cité par Morel, sentait un chat qui lui grimpait aux jambes et lui enfonçait ses griffes dans les chairs; il suivait tous les mouvements de ce chat avec une niaise in-

quiétude, et dans le paroxysme de la douleur, il se serrait violemment la cuisse, croyant s'être emparé de l'animal.

Les troubles de l'intelligence sont nombreux et variés; les malades commencent par devenir sombres, taciturnes, préoccupés, défiants; mais comme leurs idées sont encore très nettes, ce changement est à peine appréciable, et il n'y a guère là, aux yeux du monde, qu'une modification de caractère et d'humeur. Un peu plus tard, le trouble intellectuel est plus accusé ; les malades sont poursuivis par des idées fixes qui les assiègent et les irritent; ils sont tourmentés par des craintes imaginaires. Des accès d'emportement et de colère furieuse, éclatent sans provocation. Cet état est encore très compatible avec les occupations journalières et même avec des habitudes de travail sérieux, il n'en a pas moins une très haute gravité et comporte les plus grands dangers. Tel individu arrivé à ce degré se laisse aller à frapper ou à tuer dans un accès de fureur passagère, et se trouve appeler à répondre

d'actes et de crimes commis dans des conditions d'inconscience morale. Tel autre se suicide sans cause. Ainsi que le caractère, les goûts, les instincts, les facultés morales se modifient. Tel était autrefois actif, laborieux, soigneux de sa personne, qui devient en prenant le goût de l'alcool, insouciant, paresseux, négligé. Dominé par sa passion, l'ivrogne lui sacrifie tout, intérêts, profession, famille, dignité. Sa vie n'a plus qu'un but, boire et toujours boire : De là, l'abaissement de l'intelligence : difficulté des conceptions, lenteur des idées, jugement obscurci, mémoire altérée. De là surtout aussi la dégradation morale.

Les excès s'ajoutant aux excès, bientôt un nouveau symptôme se manifeste, lequel, sans être constant est cependant très habituel. Il consiste dans ces hallucinations des sens dont j'ai parlé, il n'y a que quelques instants, et qui par leur apparition inattendue, souvent aussi par leur caractère effrayant, jettent le malade dans la perplexité et la terreur. Au début, ces hallucinations

sont peu fréquentes et ne trompent pas toujours la raison ; mais vient une époque où elle se multiplient et où elles ne sont plus raisonnées. De là, comme conséquences, des conceptions délirantes et des actes en rapport avec les impressions du malade ; de là encore, des impulsions irrésistibles à frapper, à tuer, à incendier, à se détruire ; de là enfin, la folie. Parmi les faits nombreux que nous fournissent les annales des asiles pour les lunatiques, de folie alcoolique, je ne vous citerai que le suivant. Un ouvrier charpentier, livré depuis quelques années à l'ivrognerie, entendait une voix qui lui criait de tuer son enfant. Il réussit d'abord à vaincre par la prière cette funeste pensée ; mais la voix commandait toujours, et la prière devint impuissante à la conjurer. Alors ce malheureux, hors d'etat de résister et pleurant à chaudes larmes, se leva, saisit une hache et alla frapper l'enfant.

Il ne faudrait pas s'imaginer que les cas de folie résultant de l'usage des boissons spiritueuses, sont rares et exceptionnels.

Malheureusement les statistiques sont là pour prouver le contraire. Ainsi, en France, où l'ivrognerie fait peu de ravages comparativement aux autres pays, sur 4752 individus internés dans des maisons de santé, 615 étaient devenus fous par l'usage de l'alcool, ou un peu plus d'un huitième. En Angleterre et aux Etats-Unis la proportion est encore plus forte ; et dans notre pays à l'asile de la Longue-Pointe, le médecin de l'établissement, le Dr. Perrault, m'a assuré que l'abus des boissons alcooliques étaient une des causes les plus fréquentes de la maladie de ceux qu'il avait à traiter.

Ces troubles permanents de l'intelligence chez les buveurs de profession sont souvent précédés d'accès de délire passager auquel on donne le nom de *delirium tremens* (communément appelé diable bleu). Ces accès ne viennent pas toujours d'une manière soudaine ; au contraire, ils se préparent de loin et s'annoncent par des troubles précurseurs. C'est d'abord un malaise mal défini, malaise à la fois physique et moral. L'individu se

sent malade sans pouvoir dire au juste ce qu'il éprouve. Il est fatigué, inquiet, faible, sans appétit ; il dort mal et avec des cauchemars. Plus tard, il a des absences, des oublis qu'il remarque et dont il s'étonne. Il sent comme un nuage qui couvre sa raison, et par instant, il lui faut un effort d'attention pour distinguer d'un fait réel le souvenir d'un rêve. Le sommeil est de plus en plus agité, puis il devient impossible ; enfin la crise éclate.

C'est alors une scène désordonnée ; la face s'injecte, l'œil devient brillant, hagard ; la physionomie, bouleversée revêt l'expression de l'étonnement, de l'inquiétude, de la terreur ; les lèvres, la langue, les muscles de la face, les membres, sont pris de tremblement ; le malade s'agite, se démène ; il parle sans cesse d'une voix brève, saccadée, impérieuse ; il voit des êtres imaginaires qui l'entourent et le menacent ; il les interpelle et se défend contre eux ; il crie, vocifère, court de tous côtés pour se soustraire aux ennemis qui le poursuivent.

Moins furieux en quelques cas, le délire n'est pas moins animé. Le malade converse avec des personnes qu'il croit voir autour de lui; les paroles se pressent dans sa bouche et sa loquacité est intarissable. Il s'occupe de mille choses; il va, vient, donne des ordres, dirige un travail, gourmande des ouvriers, porte un secours. Il est affairé, il s'empresse et il déploie à ces occupations imaginaires une activité surprenante.

Tant que dure ce délire, le sommeil est perdu, c'est là un fait constant. Cette insomnie caractéristique est absolue pendant les trois ou quatre premiers jours, et elle peut même durer pendant huit, dix ou douze jours.

Dans certains cas, le délire porte plus particulièrement sur les occupations habituelles au malade: tel, par exemple, qui est cocher, fouette ses chevaux, parle aux voyageurs, et s'irrite contre les obstacles qui arrêtent sa voiture. Tel autre qui est marchand de liqueurs, verse à boire, répond à ses pratiques et interpelle ses garçons: "va vite à

la cave, le vin coule ; maladroit, tu casses les verres."

Comme toutes les maladies, le *delirium tremens* a ses degrés, ses formes et ses variétés. Modérés et atténués dans certains accès, les symptômes atteignent en d'autres cas un paroxysme effrayant ; et si la guérison en est le résultat le plus ordinaire, la mort n'en est pas moins une conséquence assez fréquente.

Après une première attaque, le *delirium tremens* est très sujet à revenir chez celui qui continue à boire. On a vu des malades avoir jusqu'à quinze attaques successives.

Outre ces troubles du système nerveux, l'ivrogne est encore la victime d'une foule d'autres maladies. D'abord il perd l'appétit et mange peu, non pas que l'alcool le nourrisse, mais parce qu'il irrite continuellement les voies digestives. Il a presque toujours soif et souffre de malaise, de douleurs et de brûlement d'estomac : souvent il ne peut garder le peu de nourriture qu'il prend. La dyspepsie sous toutes ses formes est la suite presqu'inévitable de l'usage des bois-

sons spiritueuses. L'inflammation chronique de l'estomac ainsi que les ulcères de cet organe se rencontrent assez fréquemment chez les buveurs de profession. Le foie est presque toujours atteint en même temps que l'estomac ; et il est très rare de voir un ivrogne exempt de troubles du côté de cet organe important.

Les reins ne se sauvent pas non plus de l'action pernicieuse de l'alcool ; sous le contact de cette substance irritante, ils se congestionnent, s'altèrent et deviennent inhabiles à remplir leurs fonctions.

Le cœur troublé par la présence de l'alcool dans le sang, ne bat plus régulièrement ; et il en résulte non-seulement des maladies de cet organe, mais aussi des désordres dans tous les autres parties du corps, auxquelles il n'envoie plus les substances nutritives dans la quantité voulue, soit qu'elles pèchent par excès ou par défaut. Aussi, rien de plus commun que les apoplexies soit pulmonaire, soit célébrale ; les congestions et les inflammations de toutes sortes chez les

buveurs ; chez eux, l'hydropisie qui survient si souvent peut être une conséquence d'une maladie des reins, du foie ou du cœur.

L'alcool ne borne pas ses ravages à la ruine de l'âme et du corps de ceux qui l'absorbent, mais il fait encore sentir ses funestes effets jusque chez leurs descendants. L'ivrogne engendre des ivrognes ; l'expérience à démontré qu'il n'y a pas de passion qui se transmette plus communément par hérédité, que l'ivrognerie. De plus, on a remarqué que les enfants des grands buveurs deviennent souvent imbéciles ou idiots ; d'autres présentent un affaissement intellectuel, une perversion morale, et arrivent progressivement à la dégradation la plus complète ; d'autres enfin, sont épileptiques, sourds-muets, scrofuleux, sujets aux convulsions.

Tel est, en résumé, le tableau des maladies qu'engendre l'usage immodéré des boissons alcooliques. Comme on le voit, l'alcool attaque tout l'être humain ; rien n'échappe à son action destructive. Depuis le cerveau

auquel il enlève l'intelligence, jusqu'aux organes les plus éloignés qui président à la digestion et à la nutrition, tout subit son influence désastreuse, de sorte que l'on peut dire avec Jaccoud : " L'ivrognerie est une calamité sociale, un des fléaux des sociétés modernes. On ne saurait croire ce qu'elle coûte à l'humanité de force, d'intelligence et de sève. Au point de vue moral, elle déprave, elle dégrade, elle abrutit ; au point de vue physique, elle frappe l'organisme dans ses organes principaux et ses fonctions radicales ; au point de vue de l'espèce, elle abâtardit, elle stérilise."

---

lligence, jusqu'aux
qui président à la
on, tout subit son
sorte que l'on peut
vrognerie est une
déaux des sociétés
t croire ce qu'elle
ce, d'intelligence
e vue moral, elle
abrutit; au point
rappe l'organisme
x et ses fonctions
e de l'espèce, elle